



Direction de la Réglementation
Service de la citoyenneté

N° AR_2022_328

ARRÊTÉ

Portant nomination du coordonnateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement du 19 janvier au 25 février 2023.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le Maire de Vincennes;
Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2122-21-10 ;
Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V;

ARRÊTE

Article 1 – Madame Annie QUÉMÈNER, est désignée comme coordonnateur de l'opération de recensement pour la commune.

Article 2 – Elle est assistée dans ses fonctions par Monsieur Christophe PLANSSON, agent municipal.

Article 3 – Ils seront chargés :

- de mettre en place l'organisation dans la commune suivant les préconisations de l'Insee ;
- de mettre en place la logistique ;
- d'organiser la campagne locale de communication ;
- d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Article 4 – Ils seront les interlocuteurs de l'Insee pendant la campagne de recensement et s'engagent à suivre la formation préalable.

Article 5 – Ils devront, sous peine des sanctions prévues par la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le "secret statistique", tenir pour strictement confidentiels les renseignements individuels dont ils pourront avoir connaissance du fait de leurs fonctions.

Article 6 – Ampliation du présent arrêté sera notifiée aux intéressés et transmise au représentant de l'Etat.



Fait à Vincennes, le 28 JUN 2022

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Ile-de-France